

HONORAIRES DE L'AGENCE *

VENTES
(T.T.C.)

REMUNERATION

MONTANT DE LA TRANSACTION

Pourcentage Toutes Taxes Comprises appliqué sur le montant de la transaction*

De 0 à 49.999 euros	5 000 euros T.T.C.
De 50.000 à 99.999 euros	7,00%
De 100.000 à 165.000 euros	6,50%
De 166.000 à 249.999 euros	6,00%
De 250.000 à 399.000 euros	5,00%
De 400.000 euros et +	4,00%

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (*indiquée au mandat*), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre :

REMUNERATION A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

LOCATIONS
(Toutes Taxes Comprises)

REMUNERATION

	HONORAIRES	REDACTION DU BAIL	ETAT DES LIEUX
LOCATAIRES	11 euros du m ² se décomposant : TTC	8 euros / m ²	3 euros / m ²
PROPRIETAIRES	1 mois de loyer H.C.		

Conformément à l'article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 89, la rémunération du mandataire sera exigible après signature de l'acte de location :

REMUNERATION DUE PAR LES DEUX PARTIES

***CARTE PROFESSIONNELLE N° T203** délivrée le 10/05/2010 par la Préfecture d'Eure et Loir
La SAS GIF peut recevoir des fonds
Compte dépôt 6851 - 978300M ouvert par LCL - 28000 CHARTRES
Organisme de garantie QBE Insurance Europe Limited -92931 LA DEFENSE CEDEX